

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965,

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant  
formation du Gouvernement ;

D É C R Ê T E :

Article 1er - Pour compter du 11 février 1966,

- Mr Arsène KINDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant la durée de l'absence du Dr Emile-Derlin ZINSOU,
- Mr Marcel DADJO, Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et des Affaires Economiques, pendant la durée de l'absence de Mr Nicéphore SOGLO.

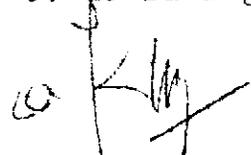
Article 2 - Pour compter du 12 février 1966, Mr Moïse MENSAH, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, a assuré l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pendant l'absence de Mr Eugène BOGGO.

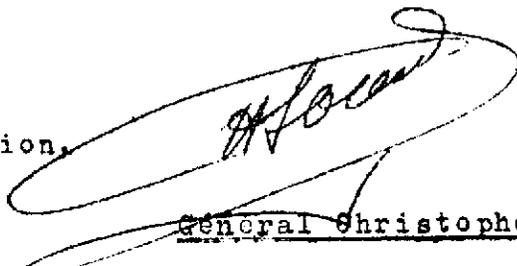
Article 3 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 4 Mars 1966

par le Président de la République,

le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législation,

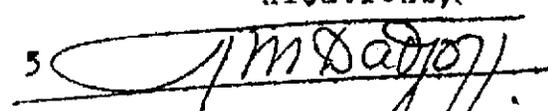
  
Arsène KINDE

  
General Christophe SOGLO

le Ministre des Travaux Publics, des  
Transports, des Postes et Télécommu-  
nications,

Ampliations :

PR 4 - MAE-MFAE-MENJS-MJL-MDRC 5  
IAA 2 - SGG 4 - Gde.Chanc.1 -  
JORD 1.

  
Marcel DADJO

Le Ministre du Développement Rural  
et de la Coopération,